

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

 SANI MARC+

ALCO WIPES FC

## Rubrique 1. Identification

Identificateur de produit	: ALCO WIPES FC
Code du produit	: 09-10013 , 1000413
Type de produit	: Liquide.

### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

#### Utilisations identifiées

Applications industrielles: Assainissant.

Approuvé pour usage en milieu agroalimentaire.

#### Utilisations non recommandées

Utiliser ce produit seulement selon les directives d'utilisation. Lire l'étiquette avant d'utiliser. Ne pas utiliser comme lingette pour bébé ou l'hygiène personnelle.

Données relatives au fournisseur	: Sani-Marc Inc. 42 rue de l'Artisan Victoriaville, Qc G6P 7E3 1-819-758-1541
----------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)	: 1-800-361-7691 (8am - 5pm Monday to Thursday) (8am - 4pm Friday)
----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------

## Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange	: LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

### Éléments d'étiquetage SGH

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

#### Mentions de danger

#### Conseils de prudence

##### Prévention

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.  
P280 - Porter des gants de protection: gants étanches et résistants aux produits chimiques . Porter des vêtements de protection. Porter une protection oculaire ou faciale: Recommandé: Lunettes de sécurité. Porter une protection auditive.

##### Intervention

: P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau.  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

## Section 2. Identification des dangers

- Stockage** : P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Élimination** : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Éléments d'une étiquette complémentaire** :

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

- Substance/préparation** : Mélange
- Autres moyens d'identification** : Non disponible.

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
Alcool éthylique	≥10 - ≤30	CAS: 64-17-5
propane-2-ol	≥1 - ≤5	CAS: 67-63-0

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.
- Contact avec la peau** : En cas d'irritation, rincer avec de l'eau. Obtenir de l'aide médicale si l'irritation persiste.
- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une irritation des yeux
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.
- Contact avec la peau** : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.
- Ingestion** : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

## Section 4. Premiers soins

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

### **Dangers spécifiques du produit**

- : Liquide et vapeurs inflammables. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

### **Produit de décomposition thermique dangereux**

- : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

### **Mesures spéciales de protection pour les pompiers**

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les conteneurs hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

### **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

- : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

#### **Pour le personnel non affecté aux urgences**

- : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

#### **Intervenants en cas d'urgence**

- : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

#### **Protection oculaire/ faciale**

- : Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

#### **Protection des mains**

- : Il est suggéré de porter des gants résistants aux produits chimiques lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

#### **Protection du corps**

- : Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

#### **Autre protection pour la peau**

- : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Protection respiratoire</b>	:  Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Précautions environnementales</b>	: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
<b><u>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</u></b>	
<b>Petit déversement</b>	:  Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
<b>Grand déversement</b>	:  Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

<b>Mesures de protection</b>	:  Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
<b>Conseils sur l'hygiène générale au travail</b>	: Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
<b>Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités</b>	:  Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Garder hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles;  Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Alcool éthylique	<p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021)</b>          STEL 15 minutes: 1250 ppm.          TWA 8 heures: 1000 ppm.</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024)</b>          STEL 15 minutes: 1000 ppm.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)</b>          STEL 15 minutes: 1000 ppm.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)</b>          C3.          VECD 15 minutes: 1000 ppm.</p> <p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)</b>          OEL 8 heures: 1000 ppm.          OEL 8 heures: 1880 mg/m<sup>3</sup>.</p>
Alcool isopropylique	<p><b>CA Alberta Provincial (Canada)</b>          LECT: 500 ppm.          MPT: 400 ppm.</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021)</b>          STEL 15 minutes: 400 ppm.          TWA 8 heures: 200 ppm.</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024)</b>          TWA 8 heures: 200 ppm.          STEL 15 minutes: 400 ppm.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)</b>          TWA 8 heures: 200 ppm.          STEL 15 minutes: 400 ppm.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)</b>          VEMP 8 heures: 200 ppm.          VECD 15 minutes: 400 ppm.</p>

#### Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

: Pour les utilisations manufacturières ou industrielles il peut être pertinent de:  
 Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser de l'équipement de ventilation antidéflagrant.

#### Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Mesures de protection individuelle

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Protection oculaire/faciale** : Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Il est suggéré de porter des gants résistants aux produits chimiques lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- Protection du corps** : Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

### Apparence

- État physique** : Liquide. [Lingettes avec liquide]
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Alcoolisée.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : 7
- Point de fusion et point de congélation** : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Vase clos: <37.5°C (<99.5°F) [Estimé selon la littérature disponible]
- Inflammabilité** : Non disponible.
- Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité** : Non disponible.

### Tension de vapeur

Nom des ingrédients	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
Alcool éthylique	42.94865	5.7				
Alcool isopropylique	33.00268	4.4				
eau	17.5	2.3				

**Densité de vapeur relative** : Non disponible.

**Densité relative** : 0.96

**Solubilité(s)** :

Médias	Résultat
l'eau froide	Facilement soluble
l'eau chaude	Facilement soluble

**Solubilité dans l'eau** : Non disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non applicable.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

**Température d'auto-inflammation** :

Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode
Alcool éthylique	455	851	DIN 51794
Alcool isopropylique	456	852.8	

**Température de décomposition** : Non disponible.

**Viscosité** : Dynamique (température ambiante): Non disponible.  
Cinématique (température ambiante): Non disponible.  
Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.

### Caractéristiques des particules

**Taille médiane des particules** : Non applicable.

## Section 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

**Stabilité chimique** : Le produit est stable.

**Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

**Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

**Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes

**Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Alcool éthylique	CL50 Inhalation Vapeur DL50 Cutané	Rat Lapin	124700 mg/m <sup>3</sup> >20000 mg/kg	4 heures -
Alcool isopropylique	DL50 Orale DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Lapin Rat	7 g/kg 12800 mg/kg 5000 mg/kg	- - -

#### Irritation/Corrosion

## Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Alcool éthylique	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	1 heures 50 pph	-
Alcool isopropylique	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	500 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	10 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	100 mg	-
		Lapin	-	500 mg	-

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

### Mutagénicité

Non disponible.

### Cancérogénicité

Non disponible.

### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
Alcool isopropylique	3	-	A4

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

### Tératogénicité

Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Voies d'entrée probables : Cutané, Yeux.  
Voies d'entrée non probables : Orale, Inhalation.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Provoque une irritation des yeux  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur  
**Inhalation** : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.  
**Contact avec la peau** : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.  
**Ingestion** : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

## Section 11. Données toxicologiques

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
ALCO WIPES FC	259067.4	N/A	N/A	N/A	N/A
Alcool éthylique	7000	N/A	N/A	124.7	N/A
Alcool isopropylique	5000	12800	N/A	N/A	N/A

## Section 12. Données écologiques

#### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Alcool éthylique	Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer Aiguë CE50 2 mg/l Eau douce Aiguë CL50 25.5 mg/l Eau de mer  Aiguë CL50 42 mg/l Eau douce Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer Chronique NOEC 100 ul/L Eau douce Chronique NOEC 0.375 ul/L Eau douce	Algues - <i>Ulva pertusa</i> Daphnie - <i>Daphnia magna</i> Crustacés - <i>Artemia franciscana</i> - Larve Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i> Algues - <i>Ulva pertusa</i>  Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Néonate Poisson - <i>Gambusia holbrookii</i> - Larve Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Néonate	96 heures 48 heures 48 heures  4 jours 96 heures  21 jours
Alcool isopropylique	Aiguë CE50 7550 mg/l Eau douce  Aiguë CL50 1400000 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 4200 mg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Néonate Crustacés - <i>Crangon crangon</i> Poisson - <i>Rasbora heteromorpha</i>	12 semaines 48 heures  48 heures 96 heures

## Section 12. Données écologiques

### Persistante et dégradation

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK <sub>o</sub> e	FBC	Potentiel
Alcool éthylique	-0.35	-	Faible
Alcool isopropylique	0.05	-	Faible

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD
<b>Numéro ONU</b>	UN1993
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (Alcool éthylique, propane-2-ol, mélange)
<b>Classe de danger relative au transport</b>	3 
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dangers environnementaux</b>	Non.

### Autres informations

## Section 14. Informations relatives au transport

**Classification pour le TMD** : Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.18-2.19 (Classe 3).  
**Dispositions particulières** Indice de quantité limité 5L

- Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.
- Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Listes canadiennes

- INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: ethanol; alcool isopropylique
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

### Protocole de Montréal

Non inscrit.

### Liste d'inventaire

- Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- États-Unis** : Indéterminé.

## Section 16. Autres informations

### Historique

- Date d'impression** : 2025-11-20
- Date d'édition/Date de révision** : 2025-11-20
- Date de publication précédente** : 2024-11-27
- Version** : 0.03

### Légende des abréviations

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë  
FBC = Facteur de bioconcentration  
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
RPD = Règlement sur les produits dangereux  
IATA = Association international du transport aérien  
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires  
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
LogKoe = coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
N/A = Non disponible  
SGG = Groupe de séparation  
NU = Nations Unies

### Procédure utilisée pour préparer la classification

## Section 16. Autres informations

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3	Sur la base de données d'essais
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Méthode de calcul

**Références** : Non disponible.

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.